



Représentativité syndicale

UNE CLARIFICATION ET UNE MISE AU POINT S'IMPOSENT !

Depuis 1966, un décret conférait à 5 organisations syndicales, CGT, CFDT, CFTC, FO et CGC une représentativité incontestable. Jusqu'à aujourd'hui, seules ces 5 organisations syndicales étaient habilitées à négocier au plan interprofessionnel. Cette règle était contestée par les organisations non confédérées (SUD, UNSA, FGAAC) qui ne pouvaient pas participer par exemple aux négociations débutées il y a 18 mois sur la convention collective nationale des entreprises ferroviaires malgré leur présence à la SNCF. Depuis des années la CGT demandait une modification des règles en vigueur et la mise en œuvre du principe de l'accord majoritaire.

Pour un **accord collectif interprofessionnel**, il pouvait être signé par une ou plusieurs de ces confédérations même si elles ne représentaient qu'une petite minorité de salariés, cet accord s'appliquait à l'ensemble du salariat concerné.

Concernant un **accord d'entreprise** une seule organisation syndicale, même si elle ne représentait que 1% aux élections professionnelles, pouvait signer un accord pour qu'il soit appliqué.

C'est ainsi que certains accords d'entreprise à la SNCF ont été signés par des fédérations syndicales ne représentant qu'une infime partie des cheminots. La FGAAC ne représentant que 3% et une seule catégorie de cheminots, l'UNSA pesant à peine 14 % des suffrages exprimés aux élections professionnelles ou le SNCS ne représentant que les cadres supérieurs avec une audience de 0,01% pouvaient signer un accord et le rendre applicable à tous les cheminots de la SNCF.

UN ENJEU POUR LE SYNDICALISME ET LA DEMOCRATIE



Le nouveau texte de loi, issu de la position commune du 10 avril 2008, tord définitivement le cou à ces règles injustes et parfaitement antidémocratiques, élaborées à l'époque uniquement pour contourner la représentativité de la CGT.

Dorénavant, l'audience aux élections professionnelles devient le critère déterminant pour la représentativité.

Ainsi, toutes les organisations syndicales peuvent se présenter à toutes les élections professionnelles et à tous les niveaux. Celles dont le score électoral aux élections du comité d'entreprise atteint ou dépasse le seuil de 10% au niveau de l'entreprise et de 8% au niveau de la branche seront reconnues comme représentatives et pourront s'asseoir à la table des négociations.

De plus, pour qu'un accord soit valable, les organisations qui le paraphent devront désormais représenter, après addition de leurs audiences respectives, au moins 30% des voix, sauf s'il est dénoncé par les autres syndicats représentants plus de 50%.

La CGT mesure le progrès démocratique de cette dernière disposition même si nous poursuivrons notre combat pour que ce chiffre atteigne 50% pour valider un accord afin qu'il soit majoritaire.



A la SNCF pourquoi tant de remous depuis l'adoption de cette loi par l'Assemblée Nationale?

➔ Il est vrai que certaines organisations syndicales vont perdre le droit de négocier et de signer des accords après **les élections du 26 mars 2009**. Ce sont ces projections qui font que certaines organisations syndicales se détournent des revendications et de la défense des cheminots pour s'inscrire dans des tractations quasi commerciales et/ou alimentaires.

➔ **Des mariages sont organisés par les états majors des fédérations** que tout éloignait jusqu'à présent, à moins que le dénominateur commun des dirigeants de la CFDT et de la FGAAC ne soit leur attitude à bien des égards identiques sur le dossier retraite respectivement en 2003 et 2007. Pour autant, l'organisation confédérée structurée en fédération des transports et de l'équipement épouse une fédération ultra catégorielle qu'elle a tant décriée en son temps. Ces situations risquent de faire perdre tous repères aux cheminots et altèrent l'image du syndicalisme. La confédération CFDT a désaffilié pour des raisons semblables certaines de ses structures qui s'étaient « acoquinées » avec des syndicats autonomes ou indépendants.

Le patronat en général et la Direction de la SNCF n'en attendaient pas autant. Rien d'étonnant que Guillaume PEPY prenne le rôle de conseiller matrimonial pour faciliter ces épousailles contre nature et créer un pôle réformiste comme soutien à sa politique.

Tous ces remous nous aident à comprendre l'aide fournie à la Direction par un pôle syndical réformiste décomplexé lors de la table ronde salaires, dans la concertation déclenchée par la Direction sur le projet « simplifier la SNCF » ou pour négocier l'application de la déréglementation du travail.

D'histoire de cheminot, rarement nous avons vu certaines OS aussi consensuelles et coopératives, cogérant et coproduisant avec les dirigeants de la SNCF, perdant au passage leur indépendance et posant de fait un grave problème en terme de démocratie sociale !

Ces tactiques se retrouvent dans le cadre des négociations sur les protocoles électoraux dans la perspective des élections CE/DP de mars 2009. Alors que la CGT se bat pour maintenir partout des élus de proximité au plus près des salariés, malgré les restructurations et réorganisations particulièrement au fret, nous voyons des « partenaires sociaux » faire des calculs totalement déconnectés des besoins de cheminots, leur seul souci étant de garantir leur existence sur l'échiquier syndical.

➔ **La Direction de la SNCF se façonne ainsi un pôle syndical aux ordres** pour faire passer en toute hâte ses projets les plus néfastes comme celui d'éclater l'unicité de l'entreprise pour la conduire à terme sur la voie de la privatisation.

Si le seuil des 10% menace l'existence de certaines organisations syndicales dans les entreprises, elles doivent s'interroger sur le contenu de leur activité syndicale et leur décalage avec les attentes des salariés.

Ne reprenant pas l'intégralité de la position commune, le texte de loi ne va pas assez loin notamment sur la présence syndicale dans les petites et moyennes entreprises. Ainsi, les possibilités de dérogations par accords d'entreprises demeurent pour abaisser les normes sociales largement utilisées par le patronat avec la complicité d'organisations syndicales opposées à la position commune.

La Fédération CGT des Cheminots est fidèle à ses engagements, si l'unité syndicale est difficile à bâtir avec des fédérations qui s'emploient à la détruire, **c'est le rassemblement des salariés et le combat unitaire à partir des militants de terrain qui seront les fondations du rapport de forces à construire face à la Direction de la SNCF et au gouvernement, pour inverser les choix politiques, économiques et sociaux**

La CGT, une force à vos cotés !